



DÉRÈGLEMENTATION DES DROITS DE SCOLARITÉ : IL EST ENCORE TEMPS D'AGIR

MONTRÉAL, le 3 décembre 2018 – Le Collectif des États généraux de l'enseignement supérieur (ÉGES) tient à rappeler au gouvernement qu'il n'est pas trop tard pour stopper la dérèglementation des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux. La mesure initiée sous le précédent mandat libéral et qui doit entrer en vigueur d'ici la rentrée 2019 engendrera des conséquences néfastes pour le réseau universitaire québécois.

Le « redressement national » en éducation souhaité par le nouveau gouvernement ne peut passer par cette dérèglementation à courte vue. L'apport important des étudiantes et des étudiants internationaux à la vitalité de nos établissements est un enrichissement culturel pour notre réseau universitaire et ne doit pas devenir une source de financement additionnelle permettant le désengagement de l'État.

La dérèglementation des droits de scolarité pour la population étudiante internationale attise la concurrence insidieuse qui s'est progressivement installée entre établissements universitaires et dessert l'intérêt public. Les universités de petite taille en région que le gouvernement actuel s'est engagé à soutenir subiront un préjudice si la dérèglementation se poursuit.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a devant lui une opportunité en or de marquer sa vision pour l'avenir de toutes les universités québécoises. Il peut et doit revoir cette décision malheureuse issue de la nouvelle politique de financement des universités qui aura pour effet d'accroître significativement les iniquités au sein d'un réseau à la recherche de cohésion.

Par ailleurs, le Collectif réitère sa position voulant que des mesures d'accueil et d'accompagnement pour l'intégration et la réussite des étudiantes et des étudiants internationaux sont nécessaires.

Par son action, le ministre Roberge peut réaffirmer la vision humaniste de l'éducation dont il se revendique. Neuf mois nous séparent de la prochaine rentrée universitaire, il est encore temps d'agir.

À propos

Les membres du Collectif des États généraux de l'enseignement supérieur rassemblent près de 800 000 personnes et est composé de :

Association des Étudiantes et des Étudiants de Laval inscrits aux Études supérieures (ÆLIÉS), Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire (AQEIPS), Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), Confédération des syndicats nationaux (CSN), Conseil provincial du secteur universitaire (CPSU-FTQ), Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ), Fédération des professionnelles (FP-CSN), Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ), Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ), Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU), Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), Fondation Paul Gérin-Lajoie, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), Regroupement des syndicats universitaires (RSU-CSQ), Syndicat des Étudiant-e-s Salarié-e-s de l'Université de Montréal (SÉSUM), Union étudiante du Québec (UÉQ).